VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505856-20261118-2026-218-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/11/2026

NUMÉRO : 2026 - 218
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21, et le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants relatifs aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu l'acte du 21 mai 2013 par lequel la Commune a acquis un pavillon à usage d'habitation sis 28, avenue Raphaël à Sarcelles (95200), en vue de constituer des réserves foncières dans le quartier du Mont Gif, ce bien ayant alors vocation, à terme, à être démoli ou réhabilité pour raison de service permettant la réalisation d'un projet d'intérêt communal,

Considérant qu'il y a lieu, aujourd'hui, d'assurer l'occupation de ce pavillon, et que Monsieur et Madame ont demandé à l'occuper à titre précaire et révocable,

DÉCIDE

Article 1 :

Autorise la signature de la convention d'occupation temporaire du pavillon sis 28, avenue Raphaël à Sarcelles (95200), avec Monsieur et Madame , moyennant une **redevance mensuelle de 910,39 €** hors charges, hors taxes, pour **une durée d'un (1) an** à compter de sa notification, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Article 2 :

Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne.

Fait à Sarcelles, le 18 novembre 2026.

Le Maire,

Bassi KONATE

VILLE DE SARCELLES - 95 – (Val d'Oise)